

MERCI !

Médiapost

Lors des élections professionnelles, vous avez voté massivement pour SUD PTT. Grâce à vous, nous avons progressé au national de 1.23% (en 2015 : 11,57%, maintenant : 12,80%).

Vos votes nous ont permis d'obtenir :

Au Comité Social et Economique (CSE)

- 5 élu-es titulaires en Alsace Lorraine Champagne Ardennes
- 4 élu-es en Nord Picardie Haute Normandie
- 4 élu-es en Ile De France
- 3 élu-es en Bretagne Basse Normandie
- 3 élu-es en Centre/Pays de Loire

En qualité de Représentant de Proximité (RPX)

- 1 sur les départements 10 et 52
- 1 sur les départements 91 et 94
- 1 sur le 93
- 1 sur le 56
- 1 sur le 22
- 1 sur le 44

Et même si sur certaines régions, nous ne sommes pas parvenus à obtenir des élu-es, nous sommes reconnaissants de votre vote et parfois, de notre nouvelle implantation.

Nous vous remercions, et nous nous engageons à continuer de vous informer, à vous expliquer les différentes négociations se déroulant dans l'entreprise, à vous communiquer les positions défendues par nos élu-es et par les autres organisations syndicales, à être à vos côtés tous les jours et à vous défendre contre toutes formes d'injustices managériales.

A quoi sert votre vote ?

Vos votes ont donné nationalement :

<i>Sud</i>	CFDT	CGT	CFTC	FO	CGC	UNSA
12,80%	30,51%	25,06%	14,23%	11,16%	5,79%	0,45%

Ils sont déterminants car la représentativité acquise par chaque organisation syndicale (pourcentage de voix) permettra, pour les 4 ans à venir, l'application éventuelle de nouveaux accords d'entreprise et de nouvelles conditions de travail. Par votre vote, ou même par votre abstention, vous êtes les actrices et les acteurs de votre futur.

Nous craignons néanmoins qu'avec les nouvelles dispositions des Ordonnances Macron, certaines organisations syndicales, ayant bradé par le passé nos conditions de travail, signent des accords encore plus défavorables qu'aujourd'hui. Nous nous opposerons par tous les moyens à des projets mettant en péril nos acquis.

Mars 2019



**Fédération
des activités postales et
de télécommunications**

25/27 rue des envierges 75020 Paris
tel 0144621200 — fax 0144621234
sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org

Union
syndicale
Solidaires

Nous contacter

Branche

Patrick Prod'Homme : 06.67.22.11.24

Médiapost

Abdellatif Bououd : 06 09 71 02 10
Philippe Jeanroy : 06 88 88 22 99
Patience Kudia : 06 17 87 34 05
Stéphane Le Barh : 06 18 06 26 78
Jacqueline Saillant : 06 24 23 47 49
Evelyne Tavernier (méca) : 06 21 43 64 72
Régine Teinturier : 06 11 99 88 13

contactmediapost@sudptt.fr

Nos fréquentes visites sur les plateformes et le fait que nous soyons, comme vous, distributrices ou distributeurs, ou salarié-es de la mécanisation, nous ont amenés au constat désastreux d'une nette dégradation de nos conditions de travail et de rémunération en lien certain avec le manque de personnel, mais également due à l'application d'accords d'entreprise qui régissent notre quotidien.

Concernant la distribution, nous souffrons particulièrement d'une haute modulation permanente, vous savez ce fameux 1/3 supplémentaire par rapport à votre contrat hebdomadaire, dont les managers, planificateurs usent et abusent à souhait. Eh bien cette suractivité, c'est l'accord de modulation qui le permet. Nous n'avons pas cessé de dénoncer cette situation catastrophique dans toutes les instances pendant l'année 2018.

Si vous l'avez oublié, voici les syndicats qui ont validé et signé cet accord : CFDT, CGT, CFTC, FO, CGC et UNSA...



Au vu de l'augmentation démesurée du carburant et de la progression des poignées mécanisées sur toutes les régions, nos frais de véhicule sont devenus exponentiels, aggravés par des réparations de plus en plus nombreuses. L'indemnité kilométrique est largement insuffisante, voire même ridicule. Là encore, nous n'avons pas cessé de tirer la sonnette d'alarme, régulièrement renvoyés dans les buts par la direction nous précisant qu'un accord a été signé à la branche et dans l'entreprise et qu'il s'applique.

Si vous l'avez oublié, voici les syndicats qui ont validé et signé cet accord : CFDT, CFTC et CGC à la branche, CFTC, CGC et UNSA dans l'entreprise...

Concernant la mécanisation, nous ne sommes pas toujours informé-es de nos plannings dans les délais impartis. Les jours fériés travaillés sont parfois loin du volontariat préconisé par l'accord d'entreprise. Les cadences sont devenues infernales et cet accord n'est pas appliqué loyalement sans que les signataires y trouvent à redire.

Si vous l'avez oublié, voici les syndicats qui ont validé et signé cet accord : CFDT, CGC et UNSA...



Et pour coller à l'actualité, l'accord sur les retraites complémentaires du 30 octobre 2015 vient de prendre effet. Depuis le 1er janvier 2019, les pensions complémentaires des nouveaux retraités nés après 1956 peuvent être abaissées de 10% pendant trois ans.

Si vous l'avez oublié, voici les syndicats qui ont validé et signé cet accord qui s'appliquera à tous les futur-es retraité-es : CFDT, CFTC et CGC...